

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2016

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	0.5309 \$	0.5309 \$	0.5309 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2311 \$	0.2311 \$	0.2311 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0550 \$	- \$	0.0553 \$
Total - Catégorie résiduelle	0.8170 \$	0.7620 \$	0.8173 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0.5430 \$	0.5430 \$	0.5430 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2311 \$	0.2311 \$	0.2311 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0550 \$	- \$	0.0553 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	0.8291 \$	0.7741 \$	0.8294 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle	2.6500 \$	2.6500 \$	2.6500 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2311 \$	0.2311 \$	0.2311 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0550 \$	- \$	0.0553 \$
Total - Catégorie non résidentielle	2.9361 \$	2.8811 \$	2.9364 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle	2.8500 \$	2.8500 \$	2.8500 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0.2311 \$	0.2311 \$	0.2311 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0.0550 \$	- \$	0.0553 \$
Total - Catégorie industrielle	3.1361 \$	3.0811 \$	3.1364 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	155.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	55.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	155.00 \$

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE (CONDUITE)	COMPENSATION POUR 4 MOIS *	POUR LES PREMIERS *
16 mm	74 \$	90 922 litres
19 mm	74 \$	90 922 litres
25 mm	137 \$	181 844 litres
38 mm	242 \$	304 589 litres
50 mm	347 \$	454 610 litres
75 mm	683 \$	909 220 litres
100 mm	1 029 \$	1 363 830 litres
150 mm	2 079 \$	2 727 660 litres
200 mm et plus	4 158 \$	5 455 320 litres
Compensation additionnelle de 0,46 \$ par 1 000 litres excédentaires.		

* Taux de conversion 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2016

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	155.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	55.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	15.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	690.00 \$
4 verges cubes	1 380.00 \$
6 verges cubes	2 070.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 155 \$)	0.15 \$

COMPENSATION

Travaux d'égout (Plage Ferguson)	245.00 \$
Travaux d'assainissement - SQAÉ (Gallix)	50.00 \$
Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	30.00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220.00 \$
Taxe spéciale - Côte du Relais	19.7405 \$ / mètre de front
Taxe spéciale - rue de l'Église	45.2182 \$ / mètre de front
Compensation - rue du Rond-Point	1 014.94 \$ / immeuble imposable